DCM 2026-03-01

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260306-D20260301-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres afférents au conseil : 10 Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 6 Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à 13h30,
Compte-tenu du quorum non atteint lors de la réunion de conseil prévue initialement le 4 mars 2026, celle-ci a été a été repoussée au 6 mars, par suite de la convocation en date du 4 mars 2026.
Le Conseil Municipal de LANGOËLAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE METAYER, Maire.
PRESENTS : LE MÉTAYER Jean-Claude, Maire, ROUZO Christian, Lionel ETIENNE, Pauline BRARD, Soizick DUBREUIL, Janine NOLOT,
ABSENT(E)S : Clara GUÉGAN, Aristide LE CORRE, Yann JONDOT
EXCUSÉS : Ange THOMAS, procuration à Jean-Claude LE METAYER

Secrétaire de séance : Christian ROUZO

DEVIS CHANGEMENT DE FENÊTRES LOGEMENT ANNEXE DU PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire expose :

Le logement situé à l'annexe du presbytère est loué depuis le 1er janvier 2026. Lors de l'état des lieux, il a été constaté que les fenêtres, au nombre de 7, ainsi que la porte d'entrée, sont très dégradées et énergivores. Un devis a été demandé à l'entreprise FALHER de ROSTRENEN, afin de les remplacer. Celui-ci s'élève à 7 927.81 € TTC.

Il est donc proposé aux membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à faire entreprendre les travaux par l'entreprise FALHER et à signer le devis correspondant.

Après discussion, les élus, à l'unanimité,

- Décident de faire appel à l'entreprise FALHER et autorisent le Maire à signer le devis
- Disent que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait à LANGOËLAN le 6 mars 2026

Le Maire
Jean-Claude LE MÉTAYER



Pour extrait certifié conforme,
Transmission au représentant de l'Etat le : 09/03/2026